

RÈGLEMENT GENERAL DES COMPETITIONS - ANNEE 2019

Le présent règlement ne concerne que les compétitions (quelles soient sponsorisées ou spécifiques au club) organisées par l'Association Sportive du golf de Brest Iroise et comptant pour l'évolution de l'index du joueur.

1._ TERRAIN ET REGLES EN VIGUEUR

Le terrain est celui du golf de Brest Iroise. Les règles de golf (applicables en janvier 2018) approuvées par « the Royal and Ancient Golf club of saint Andrew » complétées par les décisions sur les règles de golf (2017 -2018), les règles locales permanentes des épreuves fédérales amateurs (vadémécum de la F.F.G.) et les règles locales permanentes du terrain, s'appliquent à toutes ces compétitions.

Les paragraphes I-3 à I-12 du règlement général des compétitions fédérales amateurs s'appliquent intégralement à l'exception de l'alinéa 3 § du I_9 (interdiction de fumer)

Le vadémécum est consultable sur le site de la F.F.G. <https://www.ffgolf.org/Jouer/Regles-et-reglements>

Si des règles spécifiques s'appliquent à une compétition, celles-ci sont indiquées par le comité par voie d'affichage.

2.-FORME DE JEU

A moins qu'il en soit précisé par voie d'affichage, la forme de jeu est la suivante :

- STABLEFORD pour toutes les séries
- SIMPLE
- SUR UN TOUR CONVENTIONNEL (18 trous)
- AVEC UN CLASSEMENT BRUT ET UN CLASSEMENT NET

3. -SERIES ET CATEGORIES SPORTIVES

Limites d'index pour chaque série (toutes catégories d'âge, dames et hommes)

Hommes 1° Série : inférieur ou égal à 15,4 – Départs Boules Blanches

2° Série : de 15,5 à 26,4 – Départs Boules Jaunes

3° Série : de 26,5 à 36 – Départs Boules Jaunes

Dames 1° Série : inférieur ou égal à 18,4 – Départs Boules Bleues

2° Série : de 18,5 à 36 – Départs Boules Rouges

Série mixte : de 37 à 54 – Départs Boules Bleues et Rouges

Sauf autre volonté du sponsor, en accord avec le comité, les classements se font par séries ; hommes, dames et mixte.

L'index pris en compte est celui détenu par le joueur le jour de la formation des parties et pour les joueurs affiliés à la F.F.G. c'est l'index apparaissant sur le site de la Fédération.

4.- OUVERTURE DES COMPETITIONS

Les compétitions sont ouvertes à tous les joueurs à jour de leur licence annuelle de la Fédération Française de Golf ainsi que du certificat médical pour la non contre-indication de la pratique du golf en compétition. Pour les joueurs étrangers non affiliés à la F.F.G., ils sont admis sous réserve d'acceptation de leur participation par le comité et qu'ils aient un index certifié par la fédération de leur pays.

5.- INSCRIPTIONS

Chaque compétiteur doit s'inscrire via ISP dans la semaine précédant la compétition. <http://www.isp-golf.fr>. Les inscriptions peuvent également se faire par téléphone auprès de l'accueil dans les mêmes conditions.

Les inscriptions sont closes la veille de la compétition à 12 heures

Le droit d'inscription est à régler lors de perception de la carte de score.

Adultes :

- 18 Trous.....6€
- 9 Trous.....2€

Jeunes (- de 25 ans) :

- 18 Trous.....3€
- 9 Trous.....1€

– Non membres :

- 18 Trous.....12€
- 9 Trous.....6€

Jeunes (- de 25 ans) :

- 18 Trous.....6€
- 9 Trous.....2€

6.- GROUPES ET HEURES DE DEPART

Les groupes et les heures de départ sont fixés par le comité, en principe par ordre croissant des index ; cependant pour conserver la convivialité les compétiteurs peuvent, lors de l'inscription, indiquer leurs préférences horaires. Cette demande sera prise en compte par le comité dans la mesure du possible.

Les horaires de départ seront disponibles sur le site de la F.F.G. (www.ffg.org) sur l'espace licencié de chaque joueur ou sur le site du club <http://www.assogolfbrestiroise.fr/> la veille vers 18H.

Un compétiteur doit respecter les heures de départ fixées par le comité. En cas de retard de moins de 5 minutes les pénalités prévues par les règles 6.3, et les notes des Règles 32-1a et 32-1b seront appliquées.

Tout compétiteur prévenant avant son heure de départ le comité sera déclaré «forfait», ce statut étant sans conséquence sur son index. Dans tous les autres cas (excepté les 5 minutes de retard) il sera disqualifié selon la règle 6.3 ou la règle 32-2.a ; cette dernière décision sera appliquée avec discrétion.

7.- MARQUES DE DEPART

Sauf autre précision sur la carte ou par voie d'affichage les marques de départ sont les suivantes pour le calcul du handicap (toutes catégories d'âge)

Marques blanches : 1° série messieurs

Marques jaunes : 2°, 3° série messieurs

Marque bleues : 1° série dames ; série mixte messieurs

Marques rouges : 2° ; 3° et série mixte dames

Pour les moins de 13 ans départ des boules rouges pour les garçons et boules violettes pour les filles

8.-RECORDING ET ENREGISTREMENT DES SCORES

Chaque joueur doit vérifier avec son marqueur les scores « brut » inscrits sur chaque trou avant de signer la carte de score et que cette carte soit rendue le plus rapidement au comité après la fin du tour (règle 6.6)

La carte sera considérée comme rendue dès sa remise à l'accueil ou à un membre du comité et ce dès la sortie de l'enceinte du recording.

En cas d'absence d'un représentant accrédité, si un compétiteur doit rapporter des faits au comité (en application de la règle 3-3 ou 20-7c par exemple), il doit le préciser sur sa carte avant de la rendre. Son cas sera examiné par le comité avant que les scores ne soient enregistrés sur ordinateur.

L'enregistrement des scores sur ordinateur ne peut être effectué que par un membre du comité agréé ou un membre de la commission sportive

9.- DEPARTAGE

Il n'y a pas de play-off. Le départage se fait avec le logiciel de la F.F.G.

En cas d'égalité parfaite le départage se fait, en brut ou en net, selon l'ordre décroissant de l'index (du plus élevé vers le plus faible)

10.- PRIX

L'horaire de la remise des prix et la proclamation des résultats sera indiqué sur la carte de score.

Afin de favoriser l'esprit sportif et la convivialité, la participation à la remise des prix est obligatoire pour bénéficier de son lot, dans le cadre sportif et en cas de tirage au sort, le prix d'un compétiteur absent sera remis au compétiteur suivant. La représentation n'est pas acceptée.

Avant le tirage au sort, un ticket sera remis à chaque participant.

Les prix seront conformes aux dispositions de la règle 3 du « statut amateur » prévu par la F.F.G. Sauf autres dispositions du sponsor ou du comité les prix seront remis par série aux gagnants en brut et en net sans cumul (le brut primant le net) ainsi qu'aux suivants avec répartition des lots en fonction des participants par série.

Les prix non remis seront remis selon le sponsor ou le comité par tirage au sort sans cumul avec les primés ou bien garder pour une compétition ultérieure.

11.- COMITE DE LA COMPETITION, ARBITRE

Le comité de chaque compétition est constitué par les membres pris dans la liste suivante ayant accepté d'être présent pour l'organisation de cette compétition

- président de l'association sportive du golf de Brest Iroise
- les membres de commission sportive
- toute personne agréée par la commission sportive

Toutefois tous les membres de la commission sportive disponibles doivent se réunir avec le président ou le vice-président de l'association pour statuer d'une disqualification en vertu d'une pénalité selon les règles de golf.

Le comité peut désigner une personne ayant les capacités reconnues par la F.F.G. ou à défaut un Organisateur d'Epreuve de Club (O.E.C.)

Vu et approuvé par la commission sportive en mars 2019